

Forfait-jours : la fin d'une inégalité de traitement

forfait-jours : la fin d'une inégalité de traitement

Par une décision du 26 février 2021,
le Conseil constitutionnel
a donné raison à la **CFE-CGC** : les salariés en forfait-jours
réduit
pourront bénéficier de la retraite progressive.
Explication de cette décision et de ses conséquences.

Pour lire la suite, cliquez sur l'image.

